

ARRETE N° 45-MEN du 6 septembre 1974 portant création de collèges d'enseignement général.

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

Vu le décret n° 67-22 du 26 janvier 1967 définissant les compétences ministérielles en matière de recrutement, d'administration et de gestion des diverses catégories de personnel;

Vu l'arrêté n° 160-50-E du 23 février 1960 organisant l'enseignement du second degré au Togo;

Vu l'arrêté n° 16-MEN-DPE du 7 septembre 1971 portant fixation des effectifs des élèves des classes des établissements du second degré;

Sur rapport du directeur de l'enseignement du second degré,

ARRETE:

Article premier - Il est créé dans chacune des circonscriptions administrative suivantes un collège public d'enseignement général pour l'année académique 1974-1975:

CIRCONSCRIPTIONS	localités
Tsévié Tabligbligbo Amlamé	Agbélouvé Tchèkpo-Dédékpo Amou-Oblo

Art. 2 - Ces établissements fonctionneront suivant la réglementation en vigueur dans les collèges et lycées de la République togolaise.

Art. 3 - Le directeur de la planification de l'éducation et le directeur de l'enseignement du second degré sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel*.

Lomé, le 6 septembre 1974
Yaya MALOU

Nominations

Arrêté n° 42-MEN du 29-8-74 - M. Assemboni Théophile, professeur de 3^e classe 3^e échelon, en service au lycée de Lama-Kara, est nommé censeur du lycée de Tchaoudjo.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de sa signature.

Décision n° 236-MEN du 29-8-74 - Est et demeure rapportée la décision n° 6-MEN du 15 janvier 1974 portant nomination de M. Dogbe Yves Emmanuel en qualité de surveillant général au lycée de Tokoin à Lomé.

M. Dogbe Yves Emmanuel est nommé professeur de lettres dans le même établissement.

Décision n° 238-MEN du 30-8-74 - M. Nathaniel Essah, conseiller pédagogique, en service à Lama-Kara, est nommé provisoirement dans les fonctions d'inspecteur de l'enseignement du premier degré et affecté dans la circonscription pédagogique de Stouboua (création).

La présente décision prend effet pour compter de la date de signature.

Décision n° 246-MEN du 4-9-74 - M. Salfou Djato Marc, professeur d'enseignement technique de 3^e classe 3^e échelon, en service au collège d'enseignement technique de Sokodé, est nommé directeur adjoint du centre artisanal de Pya.

La présente décision prend effet pour compter de la date de signature.

Décision n° 247-MEN du 4-9-74 - M. Saguintaah Claude, conseiller pédagogique, en service dans la circonscription pédagogique de Nuatja, est nommé provisoirement dans les fonctions d'inspecteur de l'enseignement du premier degré de ladite circonscription.

La présente décision prend effet pour compter de la date de signature.

Décision n° 253-MEN du 6-9-74 - M. Assih Kossi Abindé, instituteur de 2^e classe, 1^{er} échelon, mis à la disposition du directeur de l'enseignement du second degré est nommé surveillant général au lycée de Bassar.

M. d'Almeida Henri Camille, instituteur de 2^e classe, 3^e échelon, en service au lycée de Kpodzi, est nommé surveillant général au lycée d'Aného.

La présente décision prend effet pour compter de la date de signature.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Promotions

Arrêté n° 580-MFP du 4-9-74 - Sont promus au titre de l'année 1974, les fonctionnaires dont les noms suivent appartenant au corps du personnel du trésor:

Premier semestre

CADRE DES INSPECTEURS (CATEGORIE A2)

Au grade d'inspecteur principal 1^{er} échelon

Pour compter du 1^{er} janvier 1974

Grunitzky Hans Otto, inspecteur de 1^{re} classe 3^e échelon

Au grade d'inspecteur de 1^{re} classe 1^{er} échelon

Pour compter du 1^{er} avril 1974

Lawson D. Francis, inspecteur de 2^e classe 4^e échelon

CADRE DES CONTROLEURS (CATEGORIE B)

Au grade de contrôleur de 1^{re} classe 1^{er} échelon

Pour compter du 12 mai 1974

Bruno François, contrôleur de 2^e classe 4^e échelon

CADRE DES COMMIS (CATEGORIE D)

Au grade de commis de 1^{re} classe 1^{er} échelon

Pour compter du 19 juin 1974

Issa Moustapha, commis de 2^e classe 4^e échelon

Deuxième semestre

CADRE DES INSPECTEURS CENTRAUX (CATEGORIE A1)

Au grade d'inspecteur central de 2^e classe 1^{er} échelon

Pour compter du 6 novembre 1974

Kpétigo Elias, inspecteur central de 3^e classe 4^e échelon

CADRE DES AGENTS DE RECOUVREMENT (CATEGORIE C)

Au grade d'agent de recouvrement de 1^{re} classe 1^{er} échelon

Pour compter du 1^{er} août 1974

Ajavon A. Alexandre, agent de recouvrement de 2^e cl. 4^e éch.